Avant de commencer lire en page 2 les explications

(Expéditeur (Ville, le jour mois année)

Nom Prénom du plaignant

Adresse

CP Ville)

A (Destinataire

Monsieur ou Madame le Maire OU

Monsieur ou Madame le Président de la Communauté de Communes OU

Monsieur ou Madame le Président de la Métropole

Adresse

CP Ville)

**Objet : Débordement de store banne ou panneau sur la voie publique**

**Pièce jointe : Photo en annexe**

(Madame ou Monsieur le Maire OU le Président de la Communauté de Communes OU le Président de la Métropole),

Aveugle ou mal voyant, résidant dans la commune (nom de la commune), j’emprunte la rue (nom de la rue) et au numéro (numéro de la rue) où se situe l’établissement (nom de l’établissement), je constate que les stores bannes (ou panneaux) sont à une hauteur inférieure à 2,20m ; ceci est particulièrement dangereux.

En effet, je vous le rappelle que du fait de ma cécité ou de ma malvoyance importante je ne suis pas en capacité d’anticiper la présence d’obstacles en hauteur sur la voirie. Je ne peux pas éviter le choc en plein visage.

Je demande l’application stricte de l’article 1 6° d) de l’arrêté du 15 janvier 2007 relatif aux prescriptions techniques pour l’accessibilité de la voirie et des espaces publics.

Je ne doute pas que vous exercerez votre pouvoir de police à juste titre.

Je ne manquerai pas de transmettre cette lettre à la Confédération Française pour la Promotion Sociale des Aveugles et Amblyopes (CFPSAA) à qui je demande de suivre ce dossier.

Veuillez agréer, (Madame ou Monsieur le Maire OU le Président de la Communauté de Communes OU le Président de la Métropole), l’expression de mes salutations distinguées.

(Nom Prénom) (Signature)

**PS :** Nous vous rappelons que les photos sont plus parlantes que les écrits. Il est donc nécessaire de joindre quelques photos à votre courrier. Nous vous rappelons l’importance de nommer la ville, la rue et le tronçon de rue concernés par votre problématique. Ce courrier vous devez le faire partir en recommandé à Madame ou Monsieur le Maire OU le Président de la Communauté de Communes OU le Président de la Métropole et faire une copie par mail à l’élu chargé du handicap. N’oubliez pas de supprimer les parenthèses une fois les champs d’information complétés.

Cette deuxième page est à supprimer avant d’enregistrer et d’envoyer.